

CHAMBRE D'AGRICULTURE DE L'INDRE

**24, rue des Ingrains
36022 CHATEAUROUX CEDEX**

Tel : 02 54 61 61 61

Fax : 02 54 61 61 16

<p style="text-align: center;">ANALYSES DU LAIT (MATIERES GRASSES, MATIERES PROTEIQUES, CELLULES, UREE) POUR LES ADHERENTS DU CONTROLE LAITIER DE L'INDRE</p>
--

PRINCIPE :

Le référentiel métier « Contrôle de performances lait » prévoit qu'à chaque contrôle, le lait de tous les animaux contrôlés doit faire l'objet d'une analyse qui permet de déterminer le taux de matière grasse, de matières protéiques, le nombre de cellules et l'urée. L'analyse des corps cétoniques selon la méthode « Cétodélect » est prévue pour les bovins

Ces analyses sont réalisées à partir d'un échantillon de lait prélevé par le contrôleur ou l'éleveur. Les échantillons rangés dans un panier sont entreposés dans un réfrigérateur à 5 endroits au niveau du département. Le laboratoire d'analyses se charge du transport de ces échantillons 2 fois par semaine.

Ce document présente les modalités techniques de l'opération et les clauses particulières.

ARTICLE I - LIEUX DE COLLECTE DES ECHANTILLONS

Le ramassage s'effectue à partir de 5 points de collecte sur le département aux adresses suivantes :

- 24, rue des Ingrains 36000 CHATEAUROUX
- La Fernigauderie 36600 VALENCAY
- Courgeon 36290 OBTERRE
- 65, avenue Gambetta 36300 LE BLANC
- 4 rue des Violettes 36110 FRANCILLON

ARTICLE II - RYTHME ET CONDITIONS DE COLLECTE

- Ramassage des échantillons 2 fois par semaine le mardi après midi et le vendredi après midi à partir de 12 heures 30.
- Le ramassage, assuré par le Laboratoire, se fera avec un véhicule réfrigéré adapté au transport des échantillons.

ARTICLE III - FOURNITURE DU MATERIEL

Les paniers, les tubes à échantillons et le conservateur sont fournis par le laboratoire.
Le conservateur devra être mis dans les flacons.
Le cas échéant, la Chambre d'Agriculture de l'Indre fournit les transpondeurs qui devront être mis dans les tubes par le laboratoire.
Le laboratoire sera chargé de la gestion du stock des transpondeurs appartenant à la Chambre d'Agriculture.

ARTICLE IV - TYPES D'ANALYSES

- Pour les vaches laitières :- taux butyreux - taux protéique, nombre de cellules somatiques, urée, BHB et spectre OPTIMIR.
- Pour les chèvres : - taux butyreux - taux protéique, cellules somatiques, urée.

ARTICLE V- ENVOI DES RESULTATS

Après chaque série d'analyses (2 fois par semaine)

- A la Chambre d'Agriculture de l'Indre par e-mail.
- Aux éleveurs par fax ou par internet selon une liste mise à disposition par la Chambre et mise à jour
- A l'ARSOE de Ceyzériat (CMRE) par internet

Par ailleurs, pour tous les élevages, l'envoi des résultats à l'ARSOE de Ceyzériat devra être sous la forme décrite dans le MO 301 du référentiel SMQ.

ARTICLE VI - CONTROLE DE LA CHAINE D'ANALYSE

- Le laboratoire a obligation d'appliquer le Référentiel de Management de la Qualité pour

les laboratoires d'analyses de lait CPL (FGE MO 7510) défini par FGE, conformément à la procédure FGE PRd 7510 Surveillance labo CL.

ARTICLE VII - MONTANT DES PRESTATIONS

- Les prestations figurant en annexe 1 du présent document sont à détailler.
- La grille de l'annexe 1 doit être complétée par le soumissionnaire pour présenter la décomposition du coût des prestations prévues.
- Les prix sont définitifs et non révisables.

Fait à, le

Le soumissionnaire

Faire précéder de la mention « lu et accepté »

ANNEXE 1

CADRE DES PRIX DES PRESTATIONS

	Prix unitaire HT (€)	Quantité annuelle	Montant HT(€)
Analyse lait de vaches (T.B. + T .P. + Cellules + Urée+ BHB)		40 000	
Analyse lait de vaches (double échantillon) (T.B. + T .P. + Cellules + Urée+ BHB)		30 000	
Analyse lait de chèvres (T.B. + T .P. + Cellules + urée)		100 000	
Analyse lait de chèvres (double échantillon) (T.B. + T .P. + Cellules + urée)		10 000	
Analyse « Robot » (T.B. + T .P. + Cellules + urée)		35 000	
Intégration des transpondeurs dans les flacons		80 000	
Balino et Calino		1000	
Actilait		1	
Analyse de test de gestation IDDEX		5 000	
Montant Total HT annuel			
TVA			
Montant Total TTC annuel			

Ces prix s'entendent transport des échantillons compris

Fait à, le

Le soumissionnaire

Faire précéder de la mention « lu et accepté »